

Être hébergé

Accueil familial, logements autonomes avec services, établissements médicalisés... Il existe différents modes d'accueil et d'hébergement adaptés dédiés aux personnes âgées.

À chaque situation, une solution d'hébergement

Au sein d'une famille

L'accueil familial permet à des personnes âgées d'être hébergées au domicile de particuliers agréés par le président du Département. Cette formule d'hébergement souple permet à la personne accueillie de bénéficier d'un cadre de vie familial.

Peuvent être accueillies, seules ou en couple :

- › les personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes ou en perte d'autonomie,
- › les personnes handicapées âgées de 20 ans et plus.

À savoir : la personne accueillie ne doit pas avoir de lien de parenté avec l'accueillant jusqu'au 4^e degré inclus.

[Tout savoir sur l'accueil familial](#)

En établissement

Les résidences autonomie sont des établissements non médicalisés proposant un ensemble de logements privatifs en location, comprenant des locaux et des services collectifs : restauration, blanchissage, activités de prévention et de vie sociale... Ils sont réservés aux personnes âgées autonomes.

Les établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) assurent aux personnes âgées de 60 ans et plus un hébergement et proposent des soins délivrés par un personnel qualifié ainsi que diverses prestations qui peuvent varier selon les structures : restauration, entretien du linge, animations...

[L'ehpad de Viré Les vignes dorées](#)

Les unités de soins longue durée (USLD) sont dédiées à l'accueil de personnes âgées dont la santé nécessite une surveillance médicale constante et des soins quotidiens.

[Trouver un établissement et faire une demande d'admission](#) 

Alzheimer, un accueil adapté

Il existe différents types de réponses de proximité :

- 2 établissements (Ehpad) dédiés,
- 17 accueils de jour,
- 56 unités protégées en Ehpad,
- 14 pôles d'activités et de soins adaptés en Ehpad.

[Trouver un établissement et faire une demande d'admission](#) 

<https://www.saoneetloire71.fr/que-peut-on-faire-pour-vous/vous-etes-senior/etre-heberge?>

Financer son hébergement

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) peut financer l'accueil en journée ou l'hébergement temporaire en établissement.

[Faire une demande d'APA](#)

L'aide sociale à l'hébergement est attribuée par le Département aux personnes âgées accueillies dans un établissement habilité à l'aide sociale ou dans une famille d'accueil agréée, et qui ne disposent pas des ressources suffisantes.

[Faire une demande d'aide sociale à l'hébergement](#)



Département
de Saône-et-Loire